

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Projet-d-evaluation-une-FAQ-tardive-et-aux-contenus-discutables>



école & société

Projet d'évaluation : une FAQ tardive et aux contenus discutables

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 26 octobre 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère a publié le 22 octobre une FAQ sur le projet d'évaluation en lycée GT. Cette mise en ligne tardive et partielle ne contribuera guère à établir le climat serein nécessaire à un travail aux enjeux pédagogiques et institutionnels importants.

Un problème de *timing*

Alors que dans de nombreuses académies, la pression a été forte sur les lycées pour qu'ils produisent leur projet d'évaluation avant les vacances de la Toussaint, le ministère n'est pour sa part pas parvenu à publier une FAQ avant le début des vacances ! Autant dire que ce document arrive trop tard pour un nombre très important d'équipes qui ont dû boucler leurs travaux avant le 22 octobre. Le rappel du calendrier qui figure dans le document n'en paraît que plus déplacé.

Des questions... sans réponses

La FAQ est composée de quatre chapitres : un consacré aux modalités de mise en oeuvre, un autre au calcul des moyennes, un autre à la gestion des absences et un dernier aux mesures transitoires pour le bac 2022. D'autres aspects comme la fraude, les aménagements pour les élèves en situation de handicap ou les évolutions du projet sont annoncés sur le site ministériel comme devant être traités ultérieurement, sans que l'on sache quand.

Des réponses ambiguës

Si certaines questions trouvent des réponses claires et sans équivoque (pas d'harmonisation des moyennes au sein d'un établissement, pas de note zéro en cas d'absence à une évaluation...), d'autres réponses font l'objet d'une rédaction ambiguë.

C'est le cas par exemple des enseignements concernés par le projet d'évaluation. La réponse ne distingue pas clairement les disciplines qui doivent participer (tronc commun, options et enseignements de spécialité de première) et celles qui peuvent s'associer à la réflexion mais qui n'y sont pas contraintes (le français et la philosophie).

Une FAQ qui va trop loin

La FAQ, qui devrait éclairer la mise en oeuvre de la note de service, va parfois au-delà : par exemple, elle invente une évaluation ponctuelle trimestrielle au cas où la moyenne d'un élève ne serait pas significative, du fait d'absences aux évaluations, alors que la note de service ne prévoit cette démarche qu'à la fin de chaque année.

Des principes qui s'appliquent à tous les enseignements

On pourra retenir que le projet d'évaluation peut indiquer des spécificités disciplinaires mais qu'il est d'abord et surtout, voire uniquement, composé de principes qui s'appliquent à tous les enseignements. Au vu de ce que l'Inspection générale a réussi à dégager comme principes communs dans son *Guide de l'évaluation*, il sera difficile de faire le reproche aux équipes de proposer un projet trop général ou trop vague. Soulignons que le point positif, c'est que ce cadre commun laisse une grande liberté pédagogique aux équipes disciplinaires, ce que défend le SE-Unsa depuis le départ.

Et si l'on refuse d'appliquer le projet d'évaluation ?

Une question importante porte sur quoi faire quand un enseignant refuse d'appliquer le projet d'évaluation. Pour les auteurs de la FAQ, le projet d'évaluation constitue un *cadre réglementaire* qui *s'impose à tout enseignant*. Le chef d'établissement est appelé à dialoguer avec l'enseignant concerné et les services académiques peuvent être sollicités en dernier ressort. Pour quoi faire ? Ce n'est pas dit. Nous contestons cette interprétation car pour nous, la liberté pédagogique n'est limitée que par les programmes et le projet d'établissement. Or, le projet d'évaluation ne fait pas partie du projet d'établissement. Quoiqu'il en soit, tenter de contraindre les enseignants à entrer dans ce projet par la menace est totalement contreproductif.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, le projet d'évaluation, document réglementaire présenté au Conseil d'administration, ne doit traiter que des enseignements relevant du contrôle continu au baccalauréat, comme l'indiquent l'arrêté et la note de service. Il doit rester suffisamment général pour que les pratiques des enseignants puissent s'y inscrire sans difficulté. Tous les personnels devraient y trouver leur place, dont les professeurs-documentalistes souvent associés au travail sur le Grand oral mais littéralement ignorés dans le *Guide de l'évaluation*, tout comme les équipes de vie scolaire qui ont par exemple à traiter des absences.

Par ailleurs, nous défendons l'idée que les équipes peuvent choisir de mener une réflexion partagée plus approfondie sur l'évaluation dans chaque enseignement. Tous les enseignements peuvent y participer car le contrôle continu n'est pas seulement important pour le baccalauréat. Il est aussi et surtout le fondement du dossier d'orientation de nos élèves.

Mais pour que ce travail collectif ait lieu et qu'il soit fructueux, il faut en prendre le temps, accompagner les équipes dans leur réflexion sans fournir des réponses toutes faites, en reconnaissant la professionnalité de tous les acteurs, sans pressions contreproductives. Avec cette FAQ, et à la suite du *Guide de l'évaluation* de l'Inspection générale, on est bien loin du compte.